AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0447
FR0000065484-FS0117

15 février 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

LECTRA SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 février 2017, la société Delta Lloyd Asset Management N.V.[1] (Amstelplein 6, 1096 BC Amsterdam, Pays-Bas), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 10 février 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société LECTRA SA et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 535 291 actions LECTRA SA représentant autant de droits de vote, soit 4,91% du capital et 4,86% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions LECTRA SA sur le marché.

[1] Contrôlée au plus haut niveau par la société Delta Lloyd N.V. La société Delta Lloyd Asset Management N.V. déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 31 247 554 actions représentant 31 561 938 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.